

Transport à la demande

- 👤 Personnes âgées de 70 ans et plus
- 📍 Habitants du Grand Charolais
- ⊕ Déplacements pour motif médical

SERVICE SUR RENDEZ-VOUS

Le Grand Charolais propose un service de Transport à la demande sur les 44 communes de son territoire

Vous souhaitez en bénéficier ? Faites votre demande d'adhésion !
(informations au verso)



www.legrandcharolais.fr



La communauté de communes Le Grand Charolais agit pour la mobilité de ses habitants, à travers plusieurs services comme le Transport à la demande.

COMMENT BÉNÉFICIER DU TRANSPORT À LA DEMANDE ?

Vous êtes habitants du Grand Charolais ? Vous avez 70 ans ou plus ?
Vous souhaitez vous déplacer pour motif médical ou pour rendre visite à votre conjoint hospitalisé sur le territoire du Grand Charolais ?

- ➔ Demandez votre dossier d'adhésion gratuit par téléphone au 09 71 16 95 95
Ou téléchargez votre dossier sur www.legrandcharolais.fr (rubrique *Transport à la demande*)
- ➔ Renvoyez votre dossier rempli ainsi que le règlement intérieur signé
- ➔ Vous recevrez une carte personnelle pour accéder au service (sous 5 à 10 jours)

HORAIRES & TARIFS DU SERVICE

- 📅 Sur rendez-vous, **du lundi au vendredi de 8h à 18h** (hors jours fériés)
- 🕒 Réservez votre trajet **au moins 24h à l'avance**
- 📞 En cas d'empêchement, annulez votre trajet **au moins 2h à l'avance**

- 3 € pour un trajet de moins de 5 km
- 6 € pour un trajet de 5 à 14 km
- 9 € pour un trajet de 15 à 24 km
- 12 € pour un trajet de 25 à 34 km
- 15 € pour un trajet de 35 à 44 km
- 18 € pour un trajet de plus de 45 km

- ➔ **NB : un aller-retour correspond à deux trajets**
- ➔ **Habitant de Paray-le-Monial, prenez le bus « Le PLM » pour vos rendez-vous sur la commune**

POUR QUELS MOTIFS ?

Le service de **Transport à la demande** concerne uniquement les déplacements sur le territoire du Grand Charolais, pour :

- **Motif médical personnel :**
médecin généraliste ou spécialiste, soins dentaires, kinésithérapeute, pédicure-podologue, orthoptiste, orthophoniste, ostéopathe, psychomotricien
(en dehors des transports pris en charge par la Sécurité sociale)
- **Visite du conjoint :**
à l'hôpital, en centre de rééducation ou en Ehpad



www.legrandcharolais.fr

